

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD116-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	66
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 29 juin 2018

LE 05 juillet 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - 2017

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, SALINIER, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, CHASTENET, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, LOURD, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, COLBAC, GENDRE, GEORGIADDES, DUCENE, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, KERGOAT, DE PISCHOF, DATRIER, GATAULT, HANOU, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT-SOULLER, ROUX, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, MARTINEAU, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LACOSTE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, RAT-SOULLER, MALLET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, RATIER, USCAIN, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. SUBERBERE	Pouvoir à	M. DUCENE
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
Mme LEON	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme RAT SOULLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. CACAN
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. AUDI	Pouvoir à	M. MOSSION

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'avec 6 aires d'accueil (80 places) et deux terrains de grand passage (200 places) la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux est en parfaite conformité avec ses obligations légales.

Que cette situation permet à chaque commune de la communauté d'agglomération de bénéficier des procédures accélérées en cas de stationnement illicite.

Que la gestion des aires d'accueil est entièrement assurée en régie sur l'ensemble des missions de gestion: administrative, financière, technique, stationnements illicites avec les partenaires des autres collectivités. Par ailleurs, une astreinte 24/24 est assurée pour répondre en urgence.

Qu'une stabilité globale perdure sur les aires d'accueil avec :

- **204 familles** dont **134 familles** distinctes ont été accueillies sur les aires d'accueil, soit 733 personnes où **les enfants** sont toujours en forte proportion (232).
- **50%** des familles sont originaires des autres départements ; **25 %** sont originaires du Grand Périgueux et **25%** originaires de la Dordogne.
- Les courts séjours (- de 1 mois) sont en légère hausse (69 % contre 60% en 2016).
- L'accueil des groupes de grand passage a légèrement augmenté avec **14 groupes** (+ 3 groupes) mais nécessite la plus grande vigilance.
- Malgré un travail régulier avec le centre social St Exupéry, les directeurs d'école, le Département et l'inspection académique, on constate que la scolarisation des enfants reste un échec.
- La gestion budgétaire est maîtrisée avec un bon équilibre y compris avec l'accompagnement social de St Exupéry. Le coût de gestion des aires pour le Grand Périgueux (une fois les aides à la gestion et les redevances des familles déduites) reste stable à 1.569 € en moyenne par place.

Considérant que le Grand Périgueux a accepté de conclure une convention de partenariat avec la communauté de communes de Dronne et Belle afin d'accueillir des familles issues de la communauté des gens du voyage redirigées sur le Grand Périgueux. Une subvention (50 000 €) sera versée en 2018 par la communauté de communes de Dronne et Belle afin de compenser les surcoûts de fonctionnement.

Que fin 2017, il a été décidé de confier l'entretien technique des aires au service Patrimoine du Grand Périgueux.

Que l'aire d'accueil de Chancelade a été partiellement incendiée en février 2017. La réhabilitation a été finalisée en octobre 2017 mais l'aire a de nouveau subi une tentative d'incendie.

Considérant qu'à la suite d'un bilan d'évaluation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2017, le schéma 2018-2023 préconise la nécessité de travailler sur le projet de terrains familiaux locatifs afin de proposer une solution d'accueil pérenne aux familles en voie de sédentarisation.

Que l'équipe de gestion du service gens du voyage a été restructurée, de (dont 1 agent au service Patrimoine) et un nouveau gestionnaire est arrivé compose aujourd'hui de 3 agents.

Que l'accompagnement social obligatoire confié au Centre social Saint Saint-Exupéry va être redéfini avec de nouveaux objectifs recentrés sur les familles les plus en difficulté sur les aires d'accueil et la subvention versée par le Grand Périgueux sera minorée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend acte du bilan 2017 de l'accueil des gens du voyage sur le Grand Périgueux

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	11 JUIL. 2018	Pour extrait conforme	11 JUIL. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	11 JUIL. 2018	Périgueux, le	11 JUIL. 2018

Le Président
Jacques AUZOU

